



Que faire avec un véhicule économiquement irréparable

Par **Avocettes**, le **18/07/2014** à **15:12**

Bonjour,

En septembre 2013, une branche appartenant à la ville est tombée sur ma voiture endommageant le pavillon.

L'expert a déclaré le véhicule V.E.I.

Après de longues démarches avec les assurances, je viens de faire réaliser les réparations. Le carrossier qui a fait la réparation a emmené le véhicule au contrôle technique : le rapport est favorable sans obligation de contre visite. Toutefois y figurent quelques observations (rotules de direction et pneus) à faire réaliser (750 €) dans un délai raisonnable.

L'expert qui doit revoir le véhicule exige que toutes les observations soient réalisées par un garage agréé avant de lever la procédure V.E.I.

Je n'ai pas les moyens de faire réaliser tout de suite.

Que puis je faire pour récupérer mon véhicule sinon je vais perdre mon emploi ?

Que peut il se passer ?

Je suis désemparé.

Merci d'avance

Par **louison123**, le **18/07/2014** à **15:32**

Vous n'avez pas trop le choix sinon à négocier avec le garagiste à payer en plusieurs fois.